

# LETTRÉ D'INFORMATION

Numéro 46 - Décembre 2023



## Au sommaire

- *La maladie hémorragique épizootique (MHE) : Point sur la situation*
- *Les assemblées générales cantonales et l'assemblée départementale : programmes et dates*
- *Risque "élevé" de la grippe aviaire en France*
- *La fin de la campagne de prophylaxie 2023 - 2024 pour les porcins*
- *Destockage chez AgroDirect*
- *Le calendrier des formations 2023*
- *L'appel de cotisation de la section équine*



## Point sur la situation de la MHE

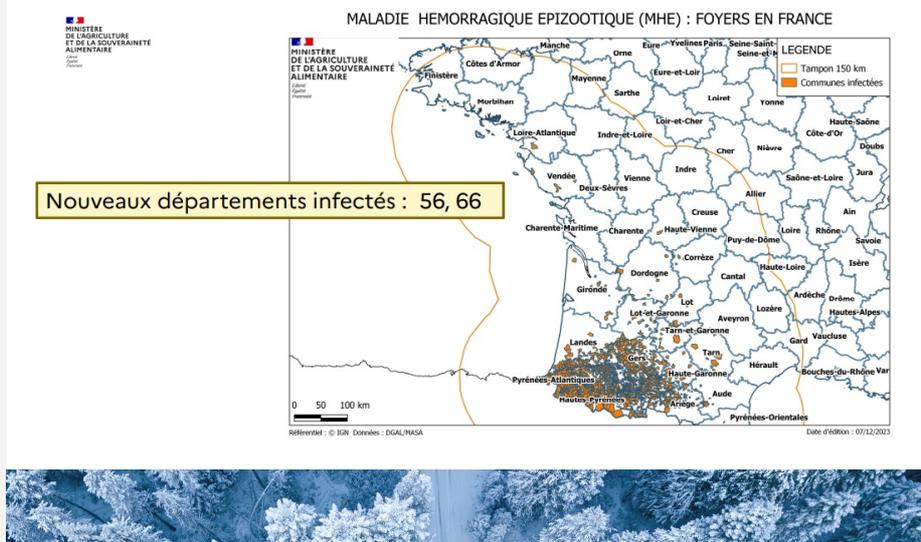
Depuis le mois de septembre, la **Maladie Hémorragique Epizootique ou MHE** touche les **bovins du Sud Ouest et commence petit à petit à gagner du terrain vers le Nord**. La MHE transmise par les moucheron a un **impact économique important du fait de la baisse de production des animaux atteints, mais aussi du fait des restrictions aux exports internationaux**.

La **détection de la MHE** sur le territoire national **entraîne des restrictions aux mouvements** avec une **interdiction de mouvements d'animaux vers un autre Etat membre de l'Union Européenne**, pour tous les élevages situés dans un **rayon de 150 km autour d'un foyer**. Certaines **destinations vers les pays tiers** font également l'objet de **restrictions**.

À la date du **06 décembre, 3 636 foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) ont été recensés en France** dans des élevages. Ces foyers concernent les **20 départements** suivants : **Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Gers, Landes, Ariège, Aude, Tarn, Lot-et-Garonne, Gironde, Tarn-et-Garonne, Dordogne, Corrèze, Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Atlantique, Lot, Haute-Vienne, Morbihan et Pyrénées-Orientales**.

Une étude est engagée dans des élevages infectés pour consolider les données de mortalité et de morbidité. Les soins mis en œuvre permettent dans la quasi-totalité des cas une guérison des animaux malades en quelques jours.

## Pour en savoir plus



## Les assemblées générales cantonales et l'assemblée départementale : programmes et dates

Le **mardi 23 janvier**, l'assemblée générale du GDS 38 sera **organisée au Château de La Côte Saint André à partir de 9 heures**.

**Le Dr. Vétérinaire Alexandre Fauriat interviendra durant l'AG sur la maladie de Mortellaro.**

**MARDI 23 JANVIER 2024**

A 9H00 | CHATEAU DE LA COTE SAINT ANDRE | 3 RUE DES REMPARTS | SALLE AILE NORD

**Venez vous joindre à nous pour une AG du GDS 38 !**

*Intervention du Dr. Veterinaire  
Alexandre Fauriat sur la maladie de  
Mortellaro*



**Au programme :**

- Bilan des actions sanitaires
- Bilan des filiales Agro Direct et Farago
- Présentation des vœux par Sébastien Simian





**Merci de confirmer votre présence avant le 05/01/2024**  
par mail ([gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com)) ou téléphone



Les assemblées cantonales se préparent, certaines sont planifiées, d'autres restent en attentes de réponse du président de canton.

**Voici les AG cantonales confirmées :**

- **Le canton de La Mure / Corps / Valbonnais**, le **11/01/2024** de 10h à midi à la Mairie Saint Honoré - 38350 St Honoré
- **Le canton de St Marcellin / Vinay**, le **12/01/2023** de 10h à midi, à la MFR de Chatte - 38160 Chatte



## **Risque "élevé" de la grippe aviaire en France**



Alors qu'un **premier foyer en élevage a été décelé dans le Morbihan fin novembre**, et que **la dynamique d'infection en Europe se poursuit**, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a pris la **décision d'élever à son maximum le niveau de risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**. Les mesures de prévention sont renforcées pour protéger les élevages avicoles.

Le passage en risque « élevé » généralise **sur l'ensemble du territoire** les mesures de prévention suivantes :

- **Claustration ou protection par des filets** des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos) ;
- **Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement** des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;
- **Équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes** de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ;
- **Interdiction des rassemblements** de volailles et oiseaux captifs ;
- **Interdiction de compétition de pigeons voyageurs** jusqu'au 10/04 ;
- **Restrictions aux transports** d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

**Dans les zones à risque de diffusion (ZRD)**, c'est-à-dire présentant une densité élevée d'élevages avicoles, les mesures suivantes sont rendues obligatoires :

- **Dépistage virologique IAHP** lors de mouvements de lots de palmipèdes prêts à engraisser entre deux élevages, complétant ainsi la surveillance déjà mise en place dans le cadre du Plan officiel de vaccination IAHP.
- **Restriction d'accès, désinfection des véhicules.**

**Pour en savoir plus**



## **La fin de la campagne de prophylaxie 2023 - 2024 pour les porcins**

Dans le cadre de ses **missions déléguées par l'État**, le GDS se charge de programmer, en partenariat avec la DDPP, pour **chaque nouvelle campagne de prophylaxie porcine, les analyses pour la maladie Aujeszky.**

Le GDS envoie aux vétérinaires les Documents d'Accompagnement de Prélèvements (DAP). Ce document doit suivre les prélèvements sanguins au laboratoire. Pour les élevages en allègement, le DAP est également envoyé 1 mois avant la prophylaxie à l'éleveur.

**Pour les éleveurs de porcs, vous avez jusqu'au 31 décembre pour faire votre prophylaxie obligatoire.**

### **Spécificité porcine**

Buvards ou alors prises de sang pour le dépistage de la maladie d'Aujeszky selon les règles suivantes :

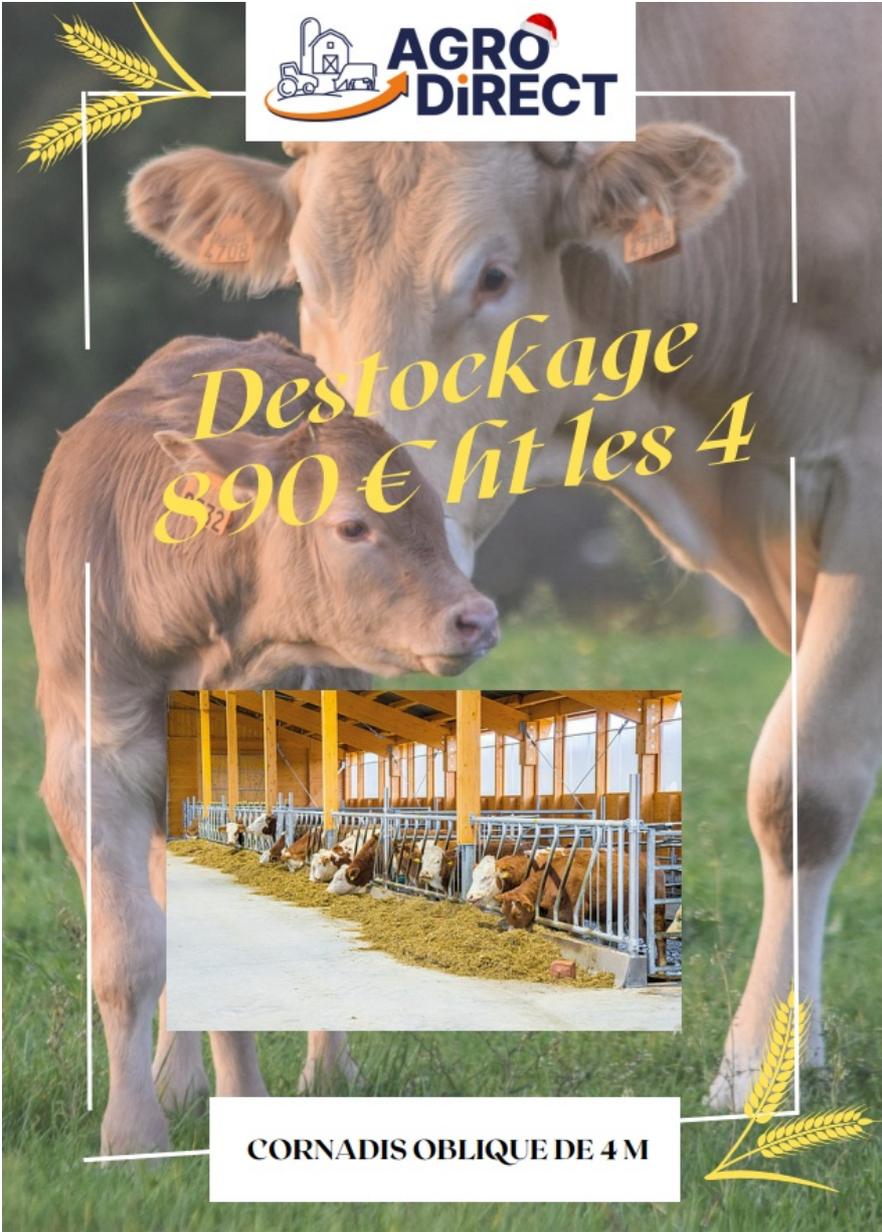
- **Elevage naisseur ou naisseur-engraisseur** (hors sol ou plein air) : contrôle annuel de 15 porcins reproducteurs (ou tous les reproducteurs, si l'élevage en détient moins de 15).
- **Elevage sélection-multiplication et tout élevage diffusant des porcs reproducteurs ou futurs reproducteurs** : contrôle trimestriel de 15 animaux reproducteurs ou futurs reproducteurs (ou la totalité si l'élevage en détient moins de 15).
- **Dans les sites d'élevage post-sevrage et engraisseurs en plein air** : contrôle annuel de 20 porcins charcutiers (ou de tous les porcs charcutiers, si l'élevage en détient moins de 20).

**PROPHYLAXIE PORCINE** : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

 <b>Aujeszky</b> (Prise de sang ou buvard)	<b>Elevage plein-air</b>	
	<b>Post-sevrage et engraisseurs</b>	<b>Naisseur ou naisseur-engraisseur</b>
	Contrôle de 20 porcs charcutiers (tous les porcs si moins de 20 porcs)	Contrôle de 15 porcs reproducteurs (tous les porcs si moins de 15 porcs)
<b>Trichine</b>	<b>Elevage hors-sol</b>	
	Visite annuelle pour être reconnu comme site "à conditions d'hébergement contrôlées"	

## **Tarifs des prophylaxies**





*Destockage  
890 € ht les 4*



**CORNADIS OBLIQUE DE 4 M**



### **Le calendrier des formations 2023**

Les formations organisées s'inscrivent dans une démarche de collaboration du GDS et des vétérinaires praticiens pour aider à développer l'autonomie des éleveurs et approfondir leurs connaissances professionnelles.

Différents thèmes sont abordés (phytothérapie, éleveur infirmier, parage, santé des veaux...) et toutes les espèces sont ciblées.

En cette fin d'année, le GDS organise :

- **Mercredi 10 janvier 2024** : **Eleveur et infirmier de son troupeau bovin** - O. RIBON - La Mure
- **Vendredi 19 janvier 2024** : **Bien gérer le parasitisme des équidés** - Emilie MESNARD - Rives
- **Jedi 25 janvier 2024** : **Bien gérer le parasitisme des bovins** - Matthieu CORREIA - Rives

## Calendrier des formations

# JANVIER 2024

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10 	11	12	13	14
15	16	17	18	19 	20	21
22	23	24	25 	26	27	28
29	30	31				

### Planning des formations 2023 - 2024

### L'appel de cotisation de la section équine



Le GDS 38 a lancé le 05/12/2023, **l'appel de cotisation 2024, par courrier pour les adhérents à la section équine**. La date limite pour le règlement est fin février.

Un flyer a été joint dans les enveloppes pour l'assemblée générale de la section équine du 08/01/2024.

Vous avez des équidés, mais n'êtes pas encore adhérent à la section équine, n'hésitez pas à vous inscrire.

### Section équine : aides, services et adhésion

# FARAGO 38

VOTRE EXPERT EN HYGIÈNE



CONTACTEZ NOUS  
AU 09 74 50 85 85

AGRICULTEURS,  
COMMERÇANTS ET RESTAURATEURS  
COLLECTIVITÉS, INDUSTRIELS, PARTICULIERS...

DÉRATISATION, DÉSINFECTION, ANALYSE D'EAU ET  
DÉSINSECTISATION



Félicitations à l'équipe **Farago 38** qui a **réussi l'audit CEPA**.  
L'accréditation CEPA est **un gage de qualité et de savoir-faire  
reconnu au niveau européen**.

**GDS ISERE**

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseaugds.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)